

Rapport - Conseil du 22/06/2020

Objet : Proposition de motion introduite par Mme BARZIN, M. WEYTSMAN, M. COOMANS de BRACHENE et Mme VIVIER, Conseillers communaux.

Proposition de motion au Conseil communal de la Ville de Bruxelles demandant l'installation de plaques argumentaires historiques et pédagogiques aux côtés de statues des personnages publics et des plaques commémoratives, notamment dans le cadre de la mémoire coloniale belge

Le Conseil communal,

Considérant la Ville de Bruxelles, capitale belge et européenne, comme ouverte sur le monde et par conséquent opposée à toute forme de racisme et de xénophobie, de tyrannie et d'oppression, tant dans ses expressions actuelles que ses symboles passés;

Considérant la présence sur le territoire de la Ville de Bruxelles de plusieurs statues notamment de souverains belges, dont Léopold II, de monuments historiques et de plaques commémoratives;

Considérant que ce n'est pas en effaçant son Histoire que l'on en corrige la moralité;

Considérant notre indéfectible attachement à la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes;

Considérant que l'Histoire n'est au service ni du politique, ni des revendications communautaristes;

Considérant que la période coloniale reste un sujet sensible dans notre pays et continue à diviser ceux qui jettent un regard sévère sur la façon dont le Congo a été géré par Léopold II et par la Belgique, et ceux qui estiment que la Belgique a joué un rôle majeur dans le développement du pays;

Considérant que l'Histoire de la colonisation n'est que pas ou peu enseignée à l'heure actuelle;
Que cela donne lieu à des incompréhensions mutuelles mais aussi parfois à des sentiments légitimes d'injustice et que la connaissance et l'examen critique de ce passé doivent davantage être diffusés et transmis, notamment aux jeunes générations;

Considérant qu'il est important de consacrer l'histoire de la colonisation du Congo comme étant notre Histoire commune et pas celle du Congo, d'une part, et celle de la Belgique, de l'autre;
Que c'est la seule manière d'atteindre une société apaisée;

Considérant que cette période fait partie de notre Histoire et qu'il est essentiel avant tout de l'intégrer pour mieux l'appréhender;

Considérant qu'une statue ne vise pas nécessairement (ou en tout cas pas uniquement) à glorifier le personnage représenté mais a aussi - et surtout - pour objectif d'évoquer, de commémorer, de remémorer et de faire réfléchir sur une époque du passé régional ou national riche en significations et en interprétations;

Considérant que les événements importants de notre passé constituent aussi, en bien ou mal, des éléments importants de notre identité et qu'une société qui oublie son passé n'a pas d'avenir;

Considérant que le simple retrait de statues reviendrait à attiser des tensions et relancer des débats passionnés alors qu'il faut fédérer et non diviser;

Considérant qu'installer, aux côtés de ces références historiques et commémoratives, des plaques argumentaires pédagogiques expliquant de manière équilibrée le contexte de l'époque, les réalisations des protagonistes et la réalité historique permettra à chacun de mieux appréhender notre Histoire dans toute sa complexité et d'évaluer la possible grandeur et les éventuels méfaits des personnages représentés ou évoqués dans ces statues ou plaques commémoratives;

DECIDE :

Article 1 : De maintenir les statues, monuments historiques et plaques commémoratives dans l'espace public de la Ville de Bruxelles car les événements importants de notre passé constituent, en bien ou mal, des éléments importants de notre identité.

Article 2 : D'installer, à côté des statues, monuments historiques ou plaques commémoratives susceptibles de heurter une partie de la population de la Ville une plaque argumentaire historique et pédagogique permettant à chacun de mieux appréhender notre Histoire dans toute sa complexité et d'évaluer la possible grandeur et les éventuels méfaits des personnages historiques ainsi représentés.

Article 3 : De rendre obligatoire dans toutes les écoles secondaires de la Ville de Bruxelles l'enseignement de la colonisation ; les élèves qui sortent de notre enseignement doivent connaître les bons et les moins bons côtés de notre Histoire et, notamment, de notre Histoire commune avec le Congo.

(s.) Clémentine Barzin, David Weytsman, Geoffroy Coomans de Brachène et Céline Vivier, Conseillers communaux.

Annexes :